

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Dates des élections: 15 avril et 17 mai 1984

But de la consultation

Renouvellement des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République islamique d'Iran, l'Assemblée consultative islamique (*Majlis*), comprend 270 membres élus pour 4 ans. Conformément à la Constitution de 1980, les zoroastriens et les israélites élisent chacun un représentant, les chrétiens assyriens et chaldéens ont ensemble un représentant et les chrétiens arméniens du sud et du nord élisent chacun un représentant.

Système électoral

Tous les citoyens iraniens âgés de 16 ans révolus peuvent participer aux élections. Il n'est pas établi de registre électoral et les électeurs peuvent voter dans n'importe quel bureau de vote. Les députés sont élus directement au scrutin secret à deux tours.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été fixée le 18 janvier 1984. Le Mouvement pour la liberté en Iran de l'ancien Premier Ministre Mehdi Bazargan a boycotté les élections. Il y avait près de 1200 candidats - dont 17 femmes - aux 270 sièges du Parlement. La campagne officielle a duré deux semaines.

Le taux de participation aux élections aurait été très élevé. A l'issue du scrutin, le clergé musulman qui soutient le chef religieux du pays, l'Ayatollah Ruhollah Khomeini, et sa politique islamique, a conservé sa position de force politique dominante. Bien qu'aucun parti politique structuré n'ait brigué les sièges du Parlement, un grand nombre de candidats ont été parrainés par le Parti républicain islamique. Dans la moitié des circonscriptions, il a fallu procéder à un second tour de scrutin le 17 mai puisque aucun des candidats n'avait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Le 28 mai, le nouveau *Majlis* s'est réuni et a réélu M. Hashemi Rafsanjani comme Président.